

Apartheid en Palestine: quand le monde va-t-il, enfin, le prendre en considération?



L'histoire devrait passer aux aveux (Michelet)

QUE SIGNIFIE LE MOT «APARTHEID»?

Ce mot est associé à la politique raciste menée par l'Afrique du Sud contre sa population noire majoritaire jusqu'à son abolition dans les années 1990 couronnée par la libération de Nelson Mandela après 27 ans d'emprisonnement. Littéralement, ce mot peut se traduire par «mettre à part» et adresse la pratique politique et physique de séparation de la population noire opprimee et de la population blanche suprématiste dans ce pays. Afin de libérer le monde de cette infamie et pour lutter contre toute tentative de mise en œuvre d'une telle politique, l'ONU en a donné une définition qui est rapportée dans la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid établie en 1973 et dont l'article 2 stipule:

«L'expression «crime d'apartheid» qui englobe les politiques et pratiques de ségrégation et de discrimination raciales, telles qu'elles sont pratiquées en Afrique australe, désigne les actes inhumains... commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci».

Pour généraliser l'emploi de l'expression «apartheid», et de la séparer de son utilisation originelle liée à l'Afrique du Sud, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale précise :

«Par «crime d'apartheid», on entend des actes inhumains... commis dans le cadre d'un régime institutionnel d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime».

Il est clair et admis que cette expression désigne un crime contre l'humanité dans le cadre du droit international.

APPLICATION EN PALESTINE

La politique d'apartheid est apparue en Palestine dès la création d'Israël. Bien que David Ben Gourion, dans sa déclaration proclamant la naissance de ce pays affirmait que tous les citoyens présents sur son territoire en faisaient partie sans différenciation, cela sera rapidement démenti par la promulgation de lois discriminatoires, toujours en défaveur des citoyens d'origine palestinienne. Un essai (1b), très bien documenté, en fait foi: son auteur y démontre que l'Etat d'Israël ne se définit pas comme un Etat de ses citoyens mais comme un Etat juif, ce qui a pour conséquence de privilégier un groupe ethno-religieux sur un autre. Il y a là une profonde incompatibilité avec les valeurs démocratiques!

Cette situation à l'intérieur d'Israël a été confirmée par le vote d'une loi fondamentale (1a), entérinée par le parlement de ce pays en juillet 2018 et qui en fait «le foyer national du peuple juif» en mettant ainsi à part 20% de la population (soit 1,86 Million de gens) que constitue le groupe dit de «citoyens arabes». Afin de lever toute équivoque concernant l'apartheid caractérisant la politique du régime sioniste, le premier ministre israélien déclarait en Mars 2019 qu'Israël est «l'Etat-nation non de tous ses citoyens mais du peuple juif seulement».

D'une manière prémonitoire, Mr Jimmy Carter, Président des Etats Unis d'Amérique de 1977 à 1981, a écrit un livre en 2007, au titre éloquent «Palestine, la paix pas l'apartheid» (2). Fort de son expérience (rôle dans le processus de paix israélo-palestinien, parrain des négociations égypto-israéliennes qui ont mené à l'accord de Camp David), ce prix Nobel de la paix en 2002 y déclare que la politique israélienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza est une politique d'apartheid. L'originalité de son propos réside dans le courage qu'il affiche lorsqu'il dénonce ouvertement qu'«il y a dans ce pays (les USA) une formidable intimidation qui réduit nos concitoyens au silence. Ce silence est observé non seulement par des individus ou des personnes candidates à des fonctions électives mais aussi par les médias d'information».

Le 19 juin 2009, la juriste Karine Mac Allister publiait une étude intitulée «Applicabilité du crime d'Apartheid à Israël»(3). Elle y démontre avec finesse et précision que le sionisme politique a, depuis la création d'Israël soumis les Palestiniens à des lois relevant de l'apartheid (en particulier la loi sur le droit au retour qui empêche les réfugiés de retourner dans leurs foyers ancestraux en accordant ce droit exclusif aux Juifs du monde entier). Sa conclusion ne laisse aucun doute sur le combat à mener: «Au lieu de se concentrer de façon limitée sur l'occupation des TPO, il faut revenir aux racines du problème et lutter contre l'Apartheid, le colonialisme et l'occupation dans l'ensemble de la Palestine Mandataire. En d'autres termes, seules des réparations basées sur une fin de la discrimination raciale par l'institutionnalisation de la justice mettront fin au conflit et rétabliront la paix».

Les professeurs d'université américaine, Virginia Tilley et Richard Falk, ont établi à la demande de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) de l'ONU, un important rapport intitulé «Les pratiques israéliennes à l'égard du peuple palestinien et la question de l'apartheid» qui conclut «que le poids des preuves est suffisant pour soutenir, au-delà de tout doute raisonnable, qu'Israël est coupable d'imposer au peuple palestinien un régime d'apartheid, ce qui constitue un crime contre l'humanité dont la prohibition est considérée comme une norme impérative en droit international coutumier... Les Etats ont une obligation collective de (a) ne pas reconnaître la légitimité d'un Etat d'apartheid;(b) ne pas aider ni assister un Etat à maintenir un régime d'apartheid; et (c) coopérer avec les Nations Unies et d'autres Etats pour mettre fin aux régimes d'apartheid».

Sous la pression américano-israélienne, ce rapport a été retiré du site de l'ONU! Le scandale ainsi suscité en a assuré la publicité.

Pour une fois, certainement après des retenues forcées pour ne pas nuire à l'image d'Israël «seule démocratie au Moyen-Orient», deux ONG qui luttent pour les droits humains dénoncent l'apartheid qui sévit contre les Palestiniens. Ces prises de position, tant attendues, sont, à n'en pas douter, le fruit de mûres réflexions et très courageuses quand on sait que toute critique de la politique sioniste est qualifiée d'antisémitisme par le gouvernement israélien, par les médias les plus importants et de plus en plus par des gouvernements qui n'hésitent pas à faire l'amalgame entre racisme et critique légitime d'une politique. La première de ces ONG qui a osé, B'Tselem, lutte pour la défense des droits humains en Israël. La seconde, Human Rights Watch (HRW), américaine et mondialement connue défie ainsi le redoutable lobby pro-israélien en Amérique. Honneur à ces exemplaires lanceurs d'alerte, sentinelles du droit humanitaire!

De très nombreuses personnes dans le monde (et en Israël) dénoncent, avec véhémence la pratique politique de l'apartheid contre les Palestiniens par le régime sioniste. Citons le journaliste Bradley Burston qui n'hésite pas à écrire dans Haaretz (4) «il est temps de l'admettre, la politique israélienne est ce qu'elle est: l'apartheid».

Les Palestiniens, victimes de cet apartheid, le dénoncent aussi dans des livres, des articles de journaux, internet, l'odieux joug qu'ils subissent sans répit depuis 1948! Mais qui écoute, qui prête attention à leur cri de douleur que le monde tente d'étouffer en le niant. Quel est ce phénomène, surtout présent en Europe, qui nie cette souffrance de plusieurs millions d'êtres humains et par conséquent la perpétue.

APARTHEID EN PALESTINE: INDIFFÉRENCE COMPLICE

L'apartheid en Afrique du Sud a provoqué contre lui la mobilisation de nombreux pays, de l'ONU, de nombreuses ONG. Les sanctions politiques et économiques ont fini par l'abattre après des combats acharnés. Pourquoi n'est-ce pas le cas de la Palestine?

Les observateurs de la vie politique se réfèrent généralement à trois éléments pour tenter d'expliquer cette attitude irresponsable et injuste. Le premier a trait à l'activisme des lobbies pro-israéliens présents dans tous les pays européens mais surtout aux Etats-Unis (5). Le second, qui pèse lourdement sur la mauvaise conscience des pays européens sans être négligeable en Amérique, est la mémoire de l'Holocauste, ce terrible génocide des Juifs d'Europe. Le troisième, savamment entretenu par la propagande sioniste et les institutions qui les soutiennent, est l'accusation

d'antisémitisme présente comme une épée de Damoclès et menaçant quiconque (dans sa carrière ou dans sa vie sociale) formule une critique, même fondée, de la politique sioniste d'apartheid.

Le constat est accablant: tant que l'Occident, premier responsable de la création d'Israël, n'arrive pas ou ne veut pas distinguer son soutien à ce pays des méfaits engendrés, les Palestiniens continueront de subir le crime d'apartheid du sionisme politique. Nier cette pratique, c'est l'encourager. Ne pas la sanctionner pour lutter contre c'est en être complice, c'est prendre le risque d'être poursuivi par la justice internationale au même titre que ceux qui l'ont érigée.

Les preuves, les témoignages de la pratique de l'apartheid par les sionistes ne suffisent pas pour que des sanctions soient prises pour éradiquer ce crime contre l'humanité. Les évènements actuels provoqués par la tentative d'expulser des familles palestiniennes de leurs demeures à Jérusalem nous montrent la dangerosité de la situation. Les Palestiniens ne baissent pas les bras malgré leur division et la propagande qui veut faire croire qu'ils ont renoncé à leurs droits fondamentaux: vivre dignement dans leur pays. Pour se libérer du joug colonialiste des sionistes et du négationnisme de la majorité des gouvernements occidentaux qui nient la politique d'apartheid de l'Etat sioniste, le peuple palestinien ne pourra compter que sur la solidarité des organisations humanitaires dont la pression sur leurs gouvernements pourrait aboutir à mettre fin aux crimes contre l'humanité qui est son lot quotidien depuis 73 années.

H. Mokrani, le 15 Mai 2021 (jour du 73eme anniversaire de la Nakba)

* * * * *

- 1a) Martina Guggenbühl, «La loi Israël, Etat-nation du peuple juif» dans Palestine INFO, 2012
- 1b) Ben White, «Être Palestinien en Israël, Ségrégation, Discrimination et Démocratie», Éd. La Guillotine, 2015
- 2) Jimmy Carter, «Palestine, la paix pas l'apartheid», Éd. Archipel, 2007
- 3) Karine Mac Allister, Étude «Applicabilité du crime d'Apartheid à Israël» publiée sur le Net, 19.06.2009
- 4) Bradley Burston, «Qu'est-ce que l'apartheid israélien?». Traduction en français de l'article paru le 18.08.2015 dans Mondoweiss
- 5) John J. Mearsheimer et Stephen M. Walt, «Le lobby pro-Israélien et la politique étrangère américaine», Éd La Découverte, 2014